

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **3 février 2020, à 20 h**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

137, 9^e Avenue

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement aux articles suivants :

Article 5.5.2:

Autoriser un empiètement de l'abri d'automobile annexé à la résidence de 1,65 mètre dans la cour avant. L'abri d'automobile devra également se situer à l'extérieur de la marge de recul avant de 6 mètres.

Article 5.5.3

Autoriser une superficie totale des bâtiments accessoires de 96 mètres carrés au lieu des 65 mètres carrés prescrits, incluant l'abri d'automobile. Les bâtiments accessoires isolés ne pourront pas dépasser 65 mètres carrés de superficie.

Donné à New Richmond
Ce 13^e jour de décembre 2019

Céline LeBlanc
Greffière